



UN PROJET HYDROÉLECTRIQUE
ENTRE L'ISÈRE ET L'AIN

Compte rendu synthétique de la Réunion publique de synthèse

Lieu : Pont-de-Chéruy (38) et retransmission en ligne et en direct *via* ZOOM

Date et horaire : Le mardi 27 février, de 19h10 à 22h30

Intervenants, maître d'ouvrage :

- **Laurence BORIE BANCEL**, CNR, Présidente du Directoire
- **Olivier LE BERRE**, CNR, Directeur de projet
- **Yannick SCALZOTTO**, Sous-préfet de l'arrondissement de Belley
- **Etienne PERROT**, Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC), Chef de bureau énergies renouvelables marine et hydrauliques,
- **Pierre GALLO SELVA**, RTE, Chargé d'étude concertation et environnement
- **Marie SEGALA**, RTE, Cheffe du service Concertation Environnement Tiers

Garants de la concertation, désignés par la CNDP : **Jacques ARCHIMBAUD, Patrick DERONZIER et Jean-Michel THORNARY**

Facilitatrice graphique : **Fabienne Régnier**

Modératrice : **Aurélie PICQUE**, PARIMAGE

Nombre de participants : 280 (256 en salle et 24 à distance)

Présence de la presse : *BFM Lyon, Le Monde, France Bleu Isère*

Nombre d'interventions : 18

Le [diaporama](#) présenté en séance est disponible en ligne, avec le présent compte-rendu validé par les garants de la CNDP, ainsi que la [vidéo replay](#) de la réunion publique.

Introduction

Franck BRON, Maire de Pont-de-Chéruy, souhaite la bienvenue à tous les participants. Il les remercie de leur présence à cette réunion publique dédiée au projet Rhôneergia. Selon lui, ce projet engagera plusieurs générations s'il est adopté par l'Etat.

Il souligne que la perspective de réaliser un nouvel aménagement hydroélectrique sur le Rhône soulève de nombreuses interrogations, légitimes compte-tenu des enjeux climatiques, environnementaux et économiques.

Il rappelle ensuite l'ambition du projet à l'étude, qui est avant tout de sortir de la dépendance des énergies fossiles, et de renforcer l'indépendance du territoire dans l'exemplarité climatique.

Il indique être convaincu que la politique énergétique d'un territoire se réfléchit dans le temps long pour assurer sa souveraineté et atteindre la neutralité carbone. Il ajoute que cela suppose de laisser un temps suffisant au débat et aux discussions entre élus, experts, techniciens, partenaires institutionnels et habitants pour, *in fine*, trouver le meilleur consensus.

Laurence BORIE BANCEL, Présidente du directoire de la CNR, remercie le maire de Pont-de-Chéruy pour son accueil ainsi que les participants pour leur présence.

Elle souligne l'attachement de CNR à ces moments d'expression de la démocratie, qui permettent à chacun, individuellement et collectivement, d'exprimer son avis, de partager sa vision, de poser ses questions et de participer au débat ouvert sur ce projet.

Elle rappelle que les maîtres d'ouvrage n'ont, à ce jour, pas pu répondre à toutes les questions. Elle précise que, bien que cela puisse créer de la frustration, la phase de concertation préalable se tient en amont du projet. Cette phase est l'occasion pour CNR d'informer, d'aller à la rencontre des acteurs du territoire et d'échanger pour enrichir le champ des études qui sont et seraient menées. Elle remercie par ailleurs tous les participants pour leurs contributions.

Elle annonce enfin que CNR est convaincue qu'il faut poursuivre les études pour prendre une décision en toute connaissance de cause sur la poursuite ou pas du projet Rhôneergia.

Aurélie PICQUE, animatrice-modératrice, rappelle l'objectif de la réunion publique de synthèse de la concertation préalable : permettre au public de vérifier et apporter des compléments à ce qui a été entendu par les maîtres d'ouvrage et les garants désignés par la Commission nationale du débat public (CNDP).

Jacques ARCHIMBAUD, garant désigné par la CNDP, remercie les participants. Il rappelle l'importance du débat public, qu'il qualifie de « *fierté de la démocratie et de la république* ».

Il informe que le pré-bilan sous forme de diaporama présenté ce soir n'est pas officiel. Les garants rendront un bilan officiel dans un mois, à partir de quoi les maîtres d'ouvrage répondront, dans un délai de deux mois, à travers ses enseignements et ses engagements.

Aurélie PICQUE, animatrice-modératrice, dresse un bilan quantitatif du cadre de la concertation préalable, du dispositif d'annonce de la concertation préalable et de la participation (diapositives 5 à 9).

Retour sur la concertation préalable par les garants désignés par la CNDP

Jean-Michel THORNARY, garant désigné par la CNDP, revient sur le déroulement de la concertation (diapositives 13 à 16).

Jacques ARCHIMBAUD, garant désigné par la CNDP, rappelle le contexte hexagonal et local de la concertation (diapositives 17 à 23).

Jean-Michel THORNARY, garant désigné par la CNDP, résume les échanges de la concertation, intégrant les sujets évoqués et les sujets traités mais en attente d'éléments d'appréciation supplémentaires ainsi que les sujets restés en suspens car en attente d'études complémentaires (diapositives 24 à 27).

Enfin, Patrick DERONZIER, garant désigné par la CNDP, évoque les alternatives du projet Rhône-énergie et les suites de la concertation préalable (diapositives 28 à 31).

Retour sur la concertation préalable par les maîtres d'ouvrages

Olivier LE BERRE, Chef du projet Rhône-énergie, remercie les parties prenantes de la concertation et présente la première évaluation des trois mois passés à débattre sur le projet à l'étude (diapositives 34 et 35). Il revient ensuite sur les grandes questions de la concertation préalable (diapositives 36 à 42).

Yannick SCALZOTTO, Sous-préfet de l'arrondissement de Belley, remercie les participants pour la qualité des débats. Il rappelle que l'Etat (central) sera le seul décisionnaire quant à la poursuite ou pas des études. Il explique par ailleurs le rôle de l'Etat local, à savoir la cohérence et la remontée de l'ensemble des contributions émises au cours de ces trois mois de concertation pour que la prise de décision soit éclairée par des éléments objectifs remontant du terrain. Il revient ensuite sur le projet d'EPR2 et précise qu'il fera l'objet d'un débat public distinct de la concertation sur le projet Rhône-énergie. Il indique enfin que les réponses aux questions seront apportées dans les mois à venir, notamment par des objectivations scientifiques qui serviront à éclairer la DGEC.

Etienne PERROT, DGEC, remercie les participants. Il souligne l'importance que l'Etat accorde à la voix du territoire sur ce projet dont l'étude s'inscrit dans la stratégie énergétique française pour atteindre la neutralité carbone. Il explique l'objectif de son intervention, à savoir revenir sur la façon dont l'Etat prévoit de prendre sa décision à l'issue de la concertation préalable et les critères qui seront pris en compte (diapositive 44). Il détaille ensuite les étapes à venir en cas de décision de l'Etat de poursuivre ou de ne pas poursuivre les études du projet Rhône-énergie (diapositive 45 et 46).

Marie SEGALA, RTE, rappelle les grands principes du raccordement électrique et la méthodologie appliquée (diapositives 48 et 49). Elle souligne qu'il s'agit d'un « raccordement de principe » car le projet n'est pas encore décidé.

Temps d'échanges

INTERVENTION 1 : Une représentante du collectif STOP BARRAGE explique que les membres du collectif ont compris le projet à l'étude et ne changeront pas d'avis, malgré les précisions qui pourraient être apportées *via* des études supplémentaires.

INTERVENTION 2 : Un citoyen, Directeur d'un laboratoire d'INRAE à Lyon et Président de la Zone Atelier du Bassin du Rhône (ZABR), estime qu'il y a un consensus assez large des parties prenantes de la concertation sur le fait que le projet a un impact environnemental fort. Il rappelle que l'effort collectif fait jusqu'ici sur le Rhône allait dans le sens de la restauration. Selon lui, le projet Rhône-énergie va à l'inverse de cette démarche « *vertueuse et visible à l'international* » et à l'inverse de la dynamique de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau. Il revient ensuite sur les impacts du réchauffement climatique et insiste sur le besoin d'étudier les situations extrêmes et pas les situations moyennes, la fonte des glaciers, la gestion du lac Léman et le projet d'EPR2 sur le site du Bugey. Il estime que des débats techniques éclairés par des études scientifiques sont nécessaires et rappelle que l'Autorité environnementale avait suggéré d'associer la communauté scientifique aux études du projet dès 2019. Il précise enfin que la communauté scientifique est d'accord pour participer aux études, à condition d'avoir du temps et que tous les apports soient rendus publics.

INTERVENTION 3 : Une habitante de Saint-Romain-de-Jalionas, membre du collectif STOP BARRAGE, revient sur les deux collectifs mentionnés par les garants désignés par la CNDP. Elle précise que le

collectif STOP BARRAGE a été créé avant le collectif de riverains de Loyettes et rappelle que STOP BARRAGE a contribué *via* un cahier d'acteur sur le site de la concertation www.concertation-rhonegeria.fr. Elle partage ensuite son inquiétude face aux projets qui s'accumulent et le manque de prise en compte de l'humain dans le développement des projets sur le territoire. Puis, elle s'adresse à CNR et explique qu'une rencontre près du centre équestre de Saint-Romain-de-Jalionas aurait été plus pertinente pour échanger avec les habitants. Par ailleurs, elle partage son regret sur le nombre de sujet « à traiter plus tard » et également l'absence de RTE au cours de la concertation, avant ce soir.

Réponse de la modératrice

Il est rappelé que le dispositif de concertation (dont les modalités) a été validé par les garants et la CNDP. Il est également indiqué que plusieurs rencontres se sont tenues à Saint-Romain-de-Jalionas, que les localisations des rencontres ont vocation à capter un maximum de participation et qu'elles ont été décidées avec – et recommandées par – le maire de Saint-Romain-de-Jalionas.

INTERVENTION 4 : Un membre des Ecologistes Bugey Côtiers explique que, face à un projet de cette ampleur, l'usage est de réaliser un projet avant-sommaire en quatre étapes. Il les décrit :

1. Le cahier des charges et l'expression des besoins ;
2. La conception, pour répondre au cahier des charges, dont les études d'impacts ;
Il estime que les analyses qui ont été menées démontrent que les impacts du projet sur l'eau et la biodiversité sont irréversibles ;
3. L'organisation ;
4. L'évaluation.

Il souhaite que l'Etat demande à CNR de lancer des études détaillées sur les alternatives proposées.

INTERVENTION 5 : Le maire de Saint-Romain-de-Jalionas justifie sa décision quant au lieu qu'il a proposé pour les rencontres de proximité. Il explique que le centre commercial est un lieu de passage, autant pour les habitants de Saint-Romain-de-Jalionas que pour les habitants des communes environnantes. Il indique enfin que selon lui, un « lieu de passage » et un « lieu de rencontre » n'est pas la même chose.

INTERVENTION 6 : Un riverain, propriétaire du moulin du violet, interroge CNR sur la place de l'humain dans le projet Rhônegeria. Selon lui, des gens seront expropriés. Il indique ensuite que la commune de Loyettes est située entre 191 et 194 mètres alors que le barrage serait situé à 193,5 mètres au-dessus du niveau de la mer. Il affirme donc être convaincu que 22 millions de m³ constituent une menace pour les habitants de Loyettes, vues les cotes altimétriques.

INTERVENTION 7 : La présidente de l'association LO PARVI estime que la durée de la concertation était trop courte. Elle souligne l'engagement et l'attachement des habitants pour leur patrimoine et le fleuve Rhône. Elle s'adresse ensuite à l'Etat pour réaffirmer la position de l'association LO PARVI, défavorable au projet Rhônegeria, et justifie cette position :

1. « Rien ne permettrait, pour la CNR, qui doit respecter la séquence « Éviter Réduire Compenser », de répondre à son obligation de compensation, à moins de détruire un autre barrage sur le Rhône, ce qui est évidemment inenvisageable et n'aurait pas de sens ;
2. Il ne sera pas possible de demander un déclassement des eaux de bonnes qualités du Rhône parce qu'il existe des alternatives moins chères et non impactantes en matière environnementale ;
3. La conventionnalité elle-même de la loi du 28/02/2022 se pose. »

Elle rappelle que l'association est favorable aux énergies renouvelables, qui concilient production d'énergie et respect de l'environnement, et qui sont au cœur des alternatives proposées par LO PARVI. Selon l'association, le projet pénaliserait de façon irréversible des écosystèmes fragiles et particuliers,

une biodiversité riche, et serait antagoniste avec les programmes de restauration du fleuve entrepris depuis plus de 25 ans. LO PARVI attend de l'Etat qu'il respecte ses engagements en matière de biodiversité et qu'il ne poursuive pas le projet Rhône-gia. L'association estime que la prolongation de la concession est une opportunité unique pour toutes les parties prenantes du territoire (dont CNR, l'Etat, les collectivités locales, les scientifiques, les associations, les chambres consulaires et les riverains) de réparer les dommages faits au fleuve au cours du passé à travers des programmes de valorisation, de préservation et de restauration.

INTERVENTION 8 : Un représentant de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) partage sa vision du territoire à travers un récit. Il rappelle que le regard porté par les êtres humains sur le vivant a une importance capitale. Il fait ensuite le lien avec le projet Rhône-gia et les deux visions du fleuve Rhône. D'une part, une vision respectueuse, désireuse de préserver la dernière partie du Rhône non anthropisée et, d'autre part, une vision qui considère le fleuve comme une force mécanique destinée à produire de l'électricité. Il fait ensuite référence au projet abandonné de Loyettes. Selon lui, le projet Rhône-gia est « *une version dépoussiérée* » du projet des années 1980, qui avait déjà fait l'objet de vives oppositions. Il partage sa colère « *suscitée par cette incapacité permanente à respecter notre environnement (...) sous le prétexte de l'intérêt public majeur* ». Il demande qu'un travail commun soit entrepris pour préserver et valoriser le tronçon du Rhône concerné par le projet Rhône-gia et ainsi permettre de conserver le territoire et sa biodiversité.

INTERVENTION 9 : Une représentante de Sortir du nucléaire Bugey (SDN) rappelle que l'association est opposée au barrage et souhaite que les investissements prévus dans le cadre du projet Rhône-gia soient utilisés pour la rénovation des bâtiments et la sobriété. Elle revient à son tour sur le projet abandonné de Loyettes en expliquant que le projet Rhône-gia aurait lui aussi un impact sur la biodiversité, l'archéologie, l'eau, la santé, etc. Elle fait référence aux alternatives proposées par l'association lors des ateliers sur les alternatives, et notamment à l'énergie éolienne soutenue par SDN. Elle rappelle enfin que SDN est persuadé que Rhône-gia est un projet nécessaire au CNPE du Bugey. Par conséquent, elle demande à l'Etat l'abandon du projet à l'étude et la fermeture de la centrale nucléaire du Bugey.

Réponse du Sous-Préfet

Il précise une nouvelle fois qu'il y a des interactions entre le projet Rhône-gia et le CNPE du Bugey et le projet d'EPR2 mais que les deux ouvrages sont indépendants. Autrement dit l'un n'a pas besoin de l'autre pour exister. Il réfute la théorie évoquée, à savoir que la retenue d'eau du barrage servirait de réserve d'eau pour refroidir les EPR2. Il explique que cette théorie n'est pas envisagée et n'est pas non plus nécessaire puisque les EPR2, peuvent être refroidis avec un étiage de 2m³ seconde au plus bas, et qu'il n'y a aucun besoin de retenir l'eau à proximité et en aval des EPR2. Il rappelle toutefois que des études visant à mesurer les interactions entre les deux projets sont indispensables car une retenue d'eau induit un impact sur le niveau de l'eau en amont. De fait, CNR devra s'assurer que le niveau d'eau ne soit pas trop élevé (ou pas assez élevé) au regard des besoins du CNPE existant et éventuellement des EPR2.

INTERVENTION 10 : Un habitant de Crémieux revient sur la thématique de la pollution de l'eau et notamment des sédiments. Il s'interroge : « *que devient la santé publique ?* ». Il revient ensuite sur la température du fleuve et estime que Rhône-gia va accentuer le réchauffement du fleuve au niveau du CNPE du Bugey. Selon lui, aucun scientifique ou naturaliste n'est favorable à ce projet.

Réponse du maître d'ouvrage

Laurence BORIE BANCEL affirme que CNR ne transige pas avec la santé des citoyens. Elle rappelle qu'aussi longtemps que CNR sera concessionnaire du Rhône, avec ou sans le projet Rhône-gia, la préservation des points de captage en eau potable sera une priorité absolue.

INTERVENTION 11 : Un représentant des Amis des moulins du Peillard met en évidence le nombre d'opposants au projet. Il fait également référence à la pétition publiée sur le site de STOP BARRAGE. Cette pétition a été signée par 7 105 personnes opposées au projet, dont la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné et le maire de Saint-Romain-de-Jalionas. Il interroge l'Etat : « *quel niveau d'opposition en termes démocratique faudra-t-il atteindre pour arrêter le projet ?* ».

Réponse du Sous-Préfet

Il réexplique que la décision sera prise par l'Etat une fois que tous les éléments apportés dans le cadre de la concertation seront étudiés.

Réponse due l'Etat

Etienne PERROT, DGEC, revient sur le travail effectué avec la Direction de l'eau et de la biodiversité pour trouver une conciliation juste des usages, limiter le réchauffement climatique qui a des impacts sur la biodiversité, et protéger cette biodiversité à la maille des projets.

INTERVENTION 12 : Un habitant de Saint-Romain-de-Jalionas partage sa vision du projet. Ce participant de 15 ans estime que les 25 km du Rhône devraient être préservés car « *les générations à venir ont tout autant le droit que les générations précédentes d'avoir un espace naturel encore préservé.* ».

INTERVENTION 13 : Un représentant du collectif STOP BARRAGE rappelle que le collectif s'est mobilisé dès le départ, qu'il est allé à la rencontre des habitants du territoire côté Isère et Ain afin de mobiliser les riverains contre le projet à l'étude et de « *faire barrage contre le barrage* ». Selon lui, la population est relativement mal informée, malgré son attention et ses inquiétudes. Il rappelle à l'Etat que, parmi l'ensemble des documents, l'acceptabilité du territoire et de ses habitants doit être primordiale dans le développement de tous les projets. Il fait ensuite référence au livre *Les leçons du Rhône – Que serions-nous sans les fleuves ?* écrit par Elisabeth AYRAULT, ancienne présidente de CNR, en mars 2021 : « *Néanmoins, toutes les études menées par l'Agence de l'eau et les bureaux d'études spécialisés confirment qu'à l'horizon 2050, il y aura entre 10 et 40 % d'eau en moins dans le Rhône.* ». Le collectif estime que le Rhône a suffisamment donné puisqu'il est le fleuve le plus artificialisé du monde, et qu'il est urgent de le préserver face aux réels enjeux du siècle qui sont le réchauffement climatique et la crise de l'eau.

INTERVENTION 14 : La Vice-Présidente de la Métropole de Lyon chargée de cycle de l'eau et Présidente de la Régie Eau publique du Grand Lyon rappelle que le projet est situé à 30 km en amont du champ captant qui produit 98 % de l'eau des habitants de la métropole. Elle partage son inquiétude et met en exergue la qualité des interventions des citoyens et des représentants d'associations face à l'absence de réponse de CNR. Elle revient sur les impacts potentiellement lourds pour la ressource en eau, et fait notamment référence à la thermie et à la baisse de débit du Rhône dans un contexte de changement climatique. Elle s'interroge donc sur la capacité à alimenter les populations (3 à 4 millions de personnes au total) en eau potable. Elle conclut en annonçant que, si le projet devait se poursuivre, la Métropole souhaite que l'ensemble des collectivités soit associé au sein d'un comité de pilotage.

INTERVENTION 15 : Un représentant de l'Association pour l'archéologie de Saint-Romain-de-Jalionas (retraité Conservateur du patrimoine en chef au Ministère de la culture, gestion patrimoine archéologique de l'Isère) souligne l'importance considérable, « *presque anormale* » du patrimoine archéologique concerné par le projet. Il fait notamment référence aux nécropoles princières sur la rive gauche (Isère) du fleuve. L'association a avancé sur la compréhension du patrimoine archéologique concerné par le projet. Leurs études montrent l'importance du patrimoine sur la rive droite (Ain) et sur le lit du Rhône. Il se dit surpris d'entendre qu'il est possible de prendre des mesures compensatoires et restaurer le patrimoine archéologique une fois détruit. Selon lui, le projet ne tient pas compte du patrimoine archéologique. Il explique comment l'opération archéologique de prise en compte du patrimoine est envisagée dans le cadre de l'« *archéologie préventive* » : il s'agit de sauver quelque chose, de prendre en considération quelque chose qui va être détruit dans un projet. Il affirme

ne pas douter que l'opération d'archéologie préventive se réalise dans le cadre du projet Rhôneergia, mais avec des moyens qu'il estime dérisoire et qui seront plus de l'ordre du sondage que de la sauvegarde. Il demande que les maîtres d'ouvrage abandonnent le projet et préconise de faire des derniers kilomètres du Rhône une réserve naturelle.

INTERVENTION 16 : Un habitant de Saint-Romain-de-Jalionas, membre du collectif STOP BARRAGE précise être retraité Agent EDF. Il revient sur le dossier de la concertation préalable qui indique que le courant produit par Rhôneergia serait redistribué localement. Il demande à RTE d'expliquer que cela est incorrect. Puis, il revient sur la capacité énergétique de l'ouvrage à l'étude et indique avoir fait des comparaisons. Selon lui, la production de Rhôneergia couvrirait la consommation électrique annuelle de 28 300 habitants. Il précise enfin que les 2 m³/s annoncé antérieurement correspondent à l'évaporation des aéroréfrigérants des EPR2.

INTERVENTION 17 : Le maire de Saint-Romain-de-Jalionas interroge l'Etat sur la date à laquelle la décision de poursuivre ou pas les études sera prise.

Réponse de l'Etat

Etienne PERROT, DGEC, rappelle que la décision de l'Etat devrait avoir lieu à la suite du bilan des garants de la CNDP et des enseignements du maître d'ouvrage, soit à horizon mi-2024.

INTERVENTION 18 : Une représentante de France Nature Environnement (FNE) conclut les interventions. Elle souhaite rappeler que Rhôneergia ne peut être considéré d'intérêt public parce qu'il produit de l'énergie renouvelable. Elle souligne que le besoin de protéger la nature et l'eau sont plus importants que les besoins énergétiques pour survivre. FNE demande à l'Etat l'arrêt des études du projet. Elle demande que l'argent prévu pour la construction de l'ouvrage soit réinvesti dans la sobriété, la lutte contre le gaspillage et la protection de la nature qui sont des intérêts publics.

A la fin de l'intervention de cette personne, une partie du public dans la salle se lève et brandit des affichettes avec des inscriptions de messages d'opposition au projet Rhonergia.

Conclusion

Laurence BORIE BANCEL, Présidente du directoire de la CNR, conclut en relevant la richesse des débats, ce soir et au cours de la concertation préalable. Elle remercie les participants et les garants désignés par la CNDP. Elle réaffirma la position de CNR, en tant que concessionnaire du Rhône et acteur du territoire. La phase de concertation préalable touche à sa fin, mais CNR continuera à dialoguer avec les parties prenantes et tâchera d'apporter des réponses aux interrogations parce que c'est dans son ADN, quoiqu'il arrive.

Patrick DERONZIER garant désigné par la CNDP, conclut à son tour la réunion publique en remerciant tous les participants pour la qualité d'écoute et la richesse des échanges. Il explique que ces échanges seront pris en compte dans le bilan des garants, qui sera publié fin mars et invite à participer sur le site internet de la concertation jusqu'au 29 février.

